

## **Compte rendu de la première assemblée générale du réseau rural national 1<sup>er</sup> avril 2008**

*Liste des présents : annexe 1*

### **Ouverture de l'assemblée générale par Pierre Mirabaud, délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.**

#### **1. Présentation du document retraçant les principes fondamentaux du réseau rural français<sup>1</sup>**

Le document, présenté par la DIACT et le Ministère de l'agriculture (MAP), a été construit lors des groupes de travail et séminaires tenus depuis un an et demi (2007/2008). Les derniers éléments introduits par les copilotes sont issus du groupe de travail réuni en février à deux reprises pour préciser le cadre minimal de l'organisation régionale et les modalités d'articulation entre le réseau national et les réseaux régionaux.

Fort de cette concertation, ce document a vocation à s'appliquer au réseau national et aux 26 réseaux régionaux.

Le débat autour du document est ouvert.

Débat :

#### **Coopération**

La coopération, activité ouverte aux groupes d'action locale Leader dans le cadre de l'axe 4 du FEADER est l'objet d'un ensemble de questions et suggestions. Ces territoires peuvent construire avec un appui du FEADER un projet commun avec un ou des territoires organisés français – pays, parcs naturels régionaux - (coopération dite inter-territoriale) et/ou des territoires européens voire extra-européens (coopération transnationale). L'activité du réseau sur ce plan peut-elle démarrer dans la mesure où les groupes Leader en cours de sélection accéderont dans certaines régions dans un deuxième temps à cette enveloppe spécifique ?

Cette question trouvera des réponses variées selon le rythme d'avancement de l'axe 4 dans les régions. En tout état de cause, au plan national, l'activité doit s'engager rapidement pour notamment éviter de rompre des partenariats qui ont pu se développer sur la période Leader+.

Les principes fondamentaux n'ayant pas vocation à tracer dans le détail les activités à développer notamment sur la coopération. Ce sujet devra faire l'objet de réflexions complémentaires et partagées avec les régions notamment dans le cadre des réunions de correspondants régionaux du réseau.

Il est souligné par la salle l'effort que suppose l'engagement d'un territoire dans une action de coopération et en conséquence l'importance de l'accompagnement par le réseau, ainsi que les 3 champs d'accompagnement nécessaires :

- l'appui à l'émergence,

<sup>1</sup> Document et diaporama de présentation téléchargeables sur les sites MAP et DIACT :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/le-reseau-rural/>

[http://www.diact.gouv.fr/fr\\_1/amenagement\\_competitivite\\_territoires\\_44/developpement\\_rural\\_217/reseau\\_rural\\_francais\\_1510.html](http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_competitivite_territoires_44/developpement_rural_217/reseau_rural_francais_1510.html)

- le suivi des projets dans le temps,
- la bonne coordination à assurer entre les acteurs impliqués.

### **Moyens financiers**

Au titre de l'articulation entre les niveaux national et régionaux, il est souligné la nécessité de prendre en compte la montée en charge progressive des initiatives régionales et la diversité des moyens qui sont prévus dans les documents régionaux de développement rural (DRDR). Les moyens financiers prévus sont explicités. Au plan national, le budget prévisionnel du réseau est doté de 20 millions d'€ dont 10 millions d'€ FEADER, 5 millions d'€ du MAP et 5 millions d'€ de la DIACT (FNADT). Au niveau régional, c'est aux co-pilotes de déterminer le montant qu'ils souhaitent attribuer pour la mise en oeuvre de leur réseau régional. Mais, il est souligné que le budget aura sans doute vocation à évoluer en fonction de l'avancement des travaux et des besoins identifiés.

### **Evaluation**

L'évaluation des programmes de développement rural ne relève pas du champ du réseau rural. Cependant, les travaux d'évaluation doivent nourrir les réflexions du réseau rural. Parallèlement, les activités de ce dernier peuvent être apportées aux instances d'évaluation nationales mises en place par l'autorité de gestion (MAP).

### **Organisation régionale**

Il est indiqué que le schéma figurant dans le document « principes fondamentaux du réseau rural français » n'a pas de vocation à encadrer le mode d'organisation des réseaux régionaux. Ce document a vocation à indiquer des bases communes à l'ensemble des réseaux national et régional; notamment, au-delà de la dimension participative non dérogeable, le fait d'organiser une assemblée ou une autre instance et d'installer une commission permanente relève de réflexions à conduire par les copilotes régionaux.

### **Plan d'actions**

Il a été indiqué qu'un plan annuel d'actions de chacun des réseaux (national et régional) était nécessaire pour une bonne coordination et information de l'ensemble des réseaux. Cependant, si les réseaux régionaux souhaitent mettre en place des plans d'actions pluriannuels, cette hypothèse est possible et sans contradiction avec les principes fondamentaux.

<p>Les différentes interventions et réponses apportées ne touchant pas le document remis aux membres de l'assemblée du réseau, il est proposé d'adopter les principes fondateurs du réseau rural français. <b>En l'absence d'opposition ou d'abstention, le document est adopté à l'unanimité des membres présents de l'assemblée du réseau rural.</b></p>
--

## 2. Désignation de la Commission permanente

Présentation (DIACT – MAP) des missions de la commission permanente, des modalités de sa désignation et des candidatures reçues.<sup>2</sup>

Rappel : la mise en place de collèges ne vise qu'à procéder à la désignation des membres de la commission permanente. Ces collèges ne seront plus utilisés pour organiser la vie du réseau.

A l'issue de cette présentation, de nouvelles candidatures sont recueillies :

- *Collège 1. Monde agricole, forêt et industries agroalimentaires* : INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), INPACT (INItiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
- *Collège 6. Enseignement, recherche, experts* : Bergerie Nationale de Rambouillet
- *Collège des régions* : Provence Alpes Côtes d'Azur

Des fusions de candidatures sont également annoncées :

- *Collège 1. Monde agricole, forêt et industries agroalimentaires* :: la FNCOFOR et Forêt Privée de France se présentent sous une seule et même candidature
- *Collège 4. Territoires de projets* : l'APFP et Leader France se présentent sous une seule et même candidature

## 3. Travaux des régions sur les thématiques

Les référents des réseaux régionaux d'Aquitaine et d'Auvergne présentent leurs travaux. Les thèmes de travail évoqués par chacun de ces réseaux sont notamment :

- l'étalement urbain et le lien urbain-rural;
- les services à la personne autour de la logique de mobilité;
- l'accueil de nouvelles population;
- le développement des énergies renouvelables;
- la création et le maintien d'activité économiques, notamment agricole;
- l'aménagement de l'espace et l'urbanisme durable;
- l'innovation et les TIC sur les territoires ruraux.

Les présentations sont complétées par les témoignages de diverses régions sur les thèmes qu'elles envisagent d'aborder. On peut noter une certaine convergence des référents régionaux qui s'expriment sur des sujets tels que les rapports ville-campagne et l'appréhension du phénomène périurbain (gestion de l'espace, travail sur le paysage, conflits d'usages, mobilité), l'accueil de nouvelles population, la maîtrise de l'énergie et l'énergie durable.

Des interventions mentionnent les sujets qui apparaissent moins pris en compte, notamment : l'environnement (domaine majeur de l'intervention du FEADER), l'aquaculture et la pêche professionnelle.

L'environnement s'il n'est pas cité en tant que tel touche selon les témoignages quasi systématiquement les thèmes avancés.

Sur le plan de la méthode, il est rappelé la nécessité d'organiser les échanges entre régions sur les thèmes qu'elles souhaitent aborder afin notamment de pouvoir mobiliser des expertises et travaux existants dans d'autres régions.

---

<sup>2</sup> Voir document de présentation des candidatures et diaporama téléchargeables sur les sites MAP et DIACT.

## **4. Plan de travail 2008 du réseau rural national**

### **4.1 Présentation (MAP et DIACT)**

Un courrier a été adressé aux préfets de région le 25 mars pour recueillir des indications sur les thèmes de travail retenus et solliciter un avis du niveau régional sur les thèmes nationaux possibles.

La commission permanente qui se réunira le 17 avril prochain aura pour but de se saisir des différentes propositions pour retenir un ou des thèmes et déterminer le plan d'action pour 2008.

Le plan de travail 2008 est présenté :

- une journée d'échange (2 avril) entre les acteurs nationaux et régionaux du réseau Leader+ et les représentants des réseaux ruraux régionaux. L'objectif est de tirer les enseignements des pratiques développer notamment en terme de gouvernance de réseau régional, d'articulation régional-national et d'activité de soutien à la coopération.
- la première réunion de la commission permanente le 17 avril
- la création d'un site internet pour la mi mai 2008 (dont l'appel d'offres est paru le 1er avril et dont le cahier des charges prévoit une révision post ouverture pour prendre en compte les remarques des utilisateurs et les attentes des régions, des partenaires du réseau)
- la première réunion des correspondants régionaux (courant mai)
- le lancement de deux appels à projets (courant juin) :
  - en direction des régions pour la prise en charge de thèmes communs
  - au plan national (ouvert aux organismes nationaux) pour assurer des activités du réseau rural permettant de traiter les
- un séminaire de lancement du réseau qui aura lieu à l'automne 2008
- un séminaire ou une action spécifique à définir interviendra fin 2008

L'année 2008 va également permettre d'assurer la définition du cahier des charges de la cellule nationale d'animation et de lancer l'appel d'offres nécessaire à sa sélection.

### **4.2 Débat**

Un certain nombre d'organismes nationaux et de réseaux régionaux présents dans la salle évoquent des sujets qui pourraient retenir l'attention des copilotes dans le choix des thèmes ou des sujets à traiter en 2008.

Ainsi :

- La forêt comme atout de développement des territoires (« produire plus de bois tout en respectant mieux la biodiversité »);
- Besoin d'un appui méthodologique du niveau national, intérêt de transformer les thèmes retenus en module de formation pour les acteurs, sans en rester au seul aspect théorique;
- Compatibilité entre une économie agricole performante et le respect de l'environnement;
- Le tourisme en milieu rural;
- Quel développement rural post 2013 ? (réflexion sur les négociations à venir sur le réforme de la PAC);

- L'accueil de nouvelles familles rurales;
- L'équilibre entre les fonctions productives et résidentielles;
- L'équilibre entre générations;
- Egalité des chances homme/femmes.

### **4.3 Synthèse**

Luc Maurer présente une synthèse des différentes interventions :

#### Forme du travail en 2008

Un accord se dégage pour que le travail thématique soit conduit en 2008 via :

- deux séminaires
- des actions conduites dans le cadre des deux appels à projets proposés

#### Des éléments pour le choix des thèmes et de la forme à donner au travail thématique

En premier lieu, il est entendu que les critères posés dans le document « principes fondamentaux » tout juste adopté s'appliquent : transversalité, importance d'un retour concret et utile vers les acteurs...

En complément, il ressort que :

- La façon de traiter un thème doit être définie en partant du résultat visé et en particulier de la valorisation prévue. A ce titre, il convient de définir :
  - La diffusion sur les territoires
  - Les conditions de la transférabilité
  - Eventuellement la formation à assurer suite au travail thématique
- Avant d'aborder le travail sur un thème, il convient avant toute chose de partager les travaux déjà existants. A cette fin deux éléments seront rapidement utiles :
  - Le répertoire des organismes du réseau rural national élaboré par Res Publica suite au séminaire du 13 novembre, qui mentionne notamment les travaux que ces organismes estiment intéressants de partager, est sur le point d'être finalisé et sera mis en ligne.
  - Le futur Site Internet du réseau rural, qui comportera une rubrique « ressources » permettant à tous de partager des documents.
- Il est particulièrement intéressant d'enrichir le travail par l'apport d'éclairages d'autres Etats membres. Concrètement, chaque travail thématique devrait donc se faire en invitant un ou plusieurs représentants des autres Etats membres à apporter un éclairage. Certains travaux pourront également consister à partir d'exemples issus d'autres Etats membres.

#### Une piste pour définir les thèmes

Le débat a montré que chaque organisme a tendance à partir d'une entrée « sectorielle » propre à son activité : forêt, agriculture, tourisme, énergie...

Pour chacune de ces entrées « sectorielles » plusieurs angles d'attaques sont possibles : lien avec le territoire, lien avec l'environnement...

La façon optimale de définir un thème de façon à ce qu'il suscite l'intérêt d'une majorité d'acteurs consisterait donc à partir plutôt d'un angle d'attaque que d'une entrée sectorielle. A

partir de cet angle d'attaque, plusieurs exemples (correspondant à différents secteurs) pourraient être examinés.

Le choix d'un thème de travail résulterait donc du **croisement entre un angle d'attaque et différents exemples sectoriels concrets**. Par exemple :

Angle d'attaque	Exemples concrets possible (non exhaustif)
Emploi en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"><li>• forêt</li><li>• agriculture</li><li>• tourisme</li><li>• activités de loisirs</li><li>• secteur de l'énergie</li><li>• industrie</li><li>• services</li><li>• ...</li></ul>
Lien entre production et environnement	
Lien entre production et territoire	
Attractivité des territoires	
Axe sur un public cible (jeunes, égalité hommes/femmes...)	

Un angle d'attaque approprié devrait ne pas être trop général. Il est également intéressant de noter que certains angles d'attaque intéressants sont le reflet d'une dualité (production/environnement ou production/territoire).

#### Entamer le travail thématique tout en poursuivant la réflexion commune sur les éléments de méthodologie

De nombreux acteurs sont intéressés par l'apport méthodologique que rend possible le réseau rural national. Par exemple concernant la capitalisation, la coopération, les conditions de transférabilité des bonnes pratiques...

Les deux aspects « travail thématique » et « réflexion méthodologique » doivent être creusés en parallèle.

Une dichotomie entre réseau national et réseau régional qui consisterait à confier le travail thématique au niveau régional et le travail méthodologique au niveau national est écartée. Elle serait contraire aux objectifs suivants :

- enrichissement mutuel entre méthode et travail thématique ;
- plus grand attrait du travail méthodologique lorsqu'il s'applique à un thème concret ;
- travail en commun entre niveau national et niveau régional.

#### Conclusion

Il est donc convenu de se lancer sans plus attendre dans un travail thématique pour donner corps aux objectifs du réseau rural, sans écarter l'objectif de fournir un appui méthodologique.

Sur la base de cette synthèse les organismes nationaux membres du réseau rural national ainsi que les réseaux régionaux disposent d'éléments tangibles et ciblés pour réfléchir au contenu à donner au prochain travail thématique.

Rendez-vous est pris via :

- La première commission permanente (17 avril)
- Le futur site Internet du réseau rural (mi mai)
- La première réunion des correspondants régionaux (mi mai)

## 5. Témoignage de M. GELDERMANN , chargé de la mise en place du réseau rural, Ministère de l’agriculture allemand

En Allemagne, un programme de développement rural spécifique est dédié au «réseau rural». C'est le seul programme de développement rural fédéral en Allemagne. Les programmes de développement rural relatifs aux axes 1 à 4 sont quant à eux portés par chacun des Länder.

Le budget FEADER consacré au réseau est de 3,4 millions d’€. 13 personnes disposant de l’expérience Leader+ sont mobilisées.

Le comité de suivi du programme (50 personnes : ministères, commission européenne, associations, instituts de recherche, experts) assure le pilotage du réseau, il n’y a donc pas de commission permanente.

Un plan d’action pour 2008 a été arrêté. Deux thèmes sont à l’ordre du jour :

- l’augmentation de la production dans les régions rurales (énergie, modernisation des fermes)
- les conditions du succès des actions agro-environnementales.

Un séminaire avec les acteurs Leader en région doit se tenir. Un autre sur la directive cadre eau est prévu.

Un site Internet contribue à l’animation du réseau.

La priorité est d’assurer les échanges entre les personnes.

## 6. Composition de la commission permanente

Les résultats de la désignation de la Commission permanente sont annoncés :

<i>Collèges</i>	<i>Membres de la Commission permanente</i>
<i>Monde agricole, forêt et industries agroalimentaires</i>	<b>APCA</b> (Assemblée Permanente de Chambres d’agriculture) <b>FNCOFOR</b> (Fédération Nationale des Communes Forestières de France) / <b>FPF</b> (Forestiers Privés de France) <b>CNASEA</b> (Centre National pour l’Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles)
<i>Environnement</i>	<b>FNE</b> (France Nature Environnement) <b>FNCAUE</b> (Fédération Nationale des Conseils d’Architecture, d’Urbanisme et de l’environnement) <b>UNCPIE</b> (Union Nationale des Centres Permanents d’Initiatives pour l’Environnement)
<i>Acteurs socio-économiques hors agriculture, forêt et IAA</i>	<b>CELAVAR</b> (Comité d’Etudes et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale) <b>APCM</b> (Assemblée Permanente des Chambres des Métiers) <b>CVC</b> (Collectif Ville Campagne)
<i>Territoires de projets</i>	<b>FPNRF</b> (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France) <b>Leader France / APFP</b> (Association Pour la Fondation des Pays) <b>UNADEL</b> (Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local)
<i>Collectivités</i>	<b>ADF</b> (Association des Départements de France) <b>AMF</b> (Association des Maires de France) <b>ADCF</b> (Assemblée des Communautés de France)

<b>Enseignement, recherche, experts</b>	<b>ETD</b> (Entreprises Territoires et Développement) <b>AFIP</b> (Association de Formation et d'Information pour le développement d'Initiatives rurales)
<b>Réseaux régionaux</b>	<p><u>Titulaires</u></p> <p><b>Rhône-Alpes</b> <b>Auvergne</b> <b>Basse-Normandie</b> <b>Limousin</b></p> <p><u>Suppléants</u></p> <p><b>Nord-Pas-de-Calais</b> <b>Corse</b> <b>Midi-Pyrénées</b> <b>Champagne-Ardenne</b></p> <p><u>Le représentant pour les DOM reste à désigner</u></p>

L'ARF, la DIACT et le MAP sont également membres de la commission permanente (membres de droit).

## 7. Intervention de la Commission Européenne

Michel DEWIT (DG AGRI) souligne les enjeux du réseau. Le cadre politique présent (livre vert sur la cohésion territoriale en cours de préparation à la Commission, bilan de santé de la PAC) invite le réseau rural à s'intéresser à la politique rurale en intégrant les outils et problématiques allant au-delà du FEADER. Le réseau doit permettre d'enrichir les réflexions des régions, d'aborder les perspectives de révision à court et long termes des politiques rurales. Il faut réussir le réseau rural, il s'agit d'une condition à la préservation d'un financement pour le développement rural. Le réseau rural doit aussi servir à préparer la réforme de la PAC et la réforme de la politique de cohésion.

Sur le plan du calendrier, le terme réglementaire d'obligation de mise en réseau est rappelé (31 décembre 2008). Au niveau européen, il a été décidé en février 2008 de la structure organisationnelle à déployer : un comité de coordination, un sous comité Leader, un comité d'expert. La première réunion du comité de coordination devrait intervenir en juillet pour sélectionner la cellule européenne d'animation et déterminer les thèmes de travail.

Concernant les démarches menées dans les Etats membres, l'engagement vers des travaux thématiques transversaux est intéressant. Les enjeux majeurs suivants semblent devoir être pris en compte : gestion de l'eau, biodiversité, énergie renouvelable, emploi et développement durable.

Le regard de la Commission sur les travaux du réseau rural français :

- Le budget est plutôt important ce qui est intéressant.
- Du point de vue du calendrier, la mise en place en France est dans les temps par rapport aux objectifs communautaires.
- L'approche transversale pour le choix des thèmes correspond bien aux orientations communautaires



## **8. Clôture de la journée par Frédéric Lambert, chef de la mission Europe et régions, ministère de l'agriculture et de la pêche**

Frédéric Lambert remercie l'ensemble des participants. Il présente les éléments budgétaires prévus pour la mise en réseau 2008.

Pour cette année 2008, c'est un budget d'un million d'euros qui est affecté au réseau rural national, dont une moitié est co-financée par le FEADER et l'autre moitié assurée à parts égales par le MAP et la DIACT.

Avec ce budget, seront financées les actions suivantes :

- l'édition d'une plaquette de communication sur le réseau rural ;
- la réalisation, par un prestataire extérieur, d'un site Internet permettant aux membres du réseau national et des 26 réseaux régionaux d'échanger de l'information et d'apporter des contributions sur les différents thèmes de travail du réseau ;
- la création d'une identité visuelle ;
- la première réunion de l'assemblée du réseau, c'est à dire celle de ce jour ;
- 2 séminaires, sur des thèmes à définir, dont le premier sera l'opération de lancement officiel du réseau ;
- un voyage d'études pour établir des contacts avec les réseaux ruraux des autres Etats membres ;
- des appels à projets.

S'agissant des appels à projets, un budget de 500 000€ maximum leur est consacré, avec un premier appel à projets mobilisant 300 000€ pour des actions interrégionales et un deuxième appel à projets à hauteur de 200 000€ pour des actions nationales.

Pour l'appel à projets pour des actions interrégionales, il s'agit de s'appuyer sur les réseaux régionaux pour conduire des opérations de type étude, séminaire, actions de diffusion, contribuant à la mise en œuvre du réseau rural national.

La sélection des actions serait faite par la Commission permanente du réseau rural national sur la base des projets proposés par les régions.

Pour l'appel à projets pour des actions nationales, il s'agit de s'appuyer sur les membres du réseau national pour conduire certaines actions contribuant à la mise en œuvre du réseau rural national.

Ce budget de 500 000€ est un budget maximum disponible. Ce sera à vous d'apporter la preuve de la qualité de vos projets pour pouvoir les mobiliser.